

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 476 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 476

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 avril 1961

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro  
30 avril 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 12 avril 1961 comme 2° Classe les Miliciens dont les noms suivent : Arbahim Meko, Mle 2524; Abdallah Arfare, Mle 2525; Mohämed Ali, Mle 2526; Mohamed Oudoum, Mie 2527; Moussa Îsse; Mle 2528 ; ne Batio Mohamed, Mle 2529: Ali Hamed, Mie 2530 ; = Gadito Mohamed, Mle 2531; Hassan Moussa, Mle 2532; Abdoulkader Moussa, Mle 2533 ; Mohamed Bakah, Mle 2534: Isse Hamine, Mle 2535 ; Souboul Youssouf, Mle 2536 ; Loita Nori, Mle 2537; Moussa Ali, Mle 2538; Tariss Houmed, Mle 2539 ; Mohamed Abdallah, Mie 2540; Ali Hamadou, Mle 2541. Les contréts d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de 6 mois à compter de la date d'incorporation.